

Projet de révision de l'aménagement forestier de la Forêt Communale de Savouges

Compte rendu de la première réunion d'information du 10/03/2016

Présents :

- MME le Maire de Savouges,
- les membres du conseil municipal,
- pour l'ONF :

M. Perfettini Derenne (agent patrimonial en charge de la forêt),

MME. Deschamps (responsable de l'Unité Territoriale « Cîteaux »)

et M. Boizot (rédacteur de l'aménagement).

L'Office National des Forêts va rédiger un nouveau document d'aménagement forestier pour la forêt communale (33 ha), pour la période 2016-2035, en remplacement de l'actuel plan de gestion échu en 2015.

Présentation de la forêt par M. Perfettini-Derenne .

Présentation de l'organisation locale de l'établissement par Mme Deschamps.

Présentation du bilan de l'aménagement précédent : récoltes, recettes, dépenses, état des lieux et perspectives pour les 20ans à venir par M Boizot.

Généralités :

Le document de gestion de la forêt (appelé aménagement forestier) a une durée de validité de 20 ans en moyenne. Chaque période de gestion s'appuie sur la précédente, actualise les orientations, les choix techniques sur une durée qui permet d'intervenir au moins une fois dans la plupart des parcelles. Plusieurs aménagements seront donc rédigés au cours des 160 ans de la vie (moyenne) d'un peuplement de chêne.

Le but de cette rencontre est donc d'informer les représentants de la municipalité de la démarche d'aménagement forestier, de recueillir son avis sur la gestion passée et sur les orientations de la gestion future. Elle concilie ainsi les différences d'échelles de temps, existant entre la gestion forestière et celle d'un mandat d' élu.

L'ONF rappelle le cadre réglementaire (et gratuit) de l'aménagement forestier, document de gestion obligatoire pour toutes les forêts relevant du régime forestier. Son élaboration est encadrée par des orientations nationales, régionales et aborde toutes les fonctions assurées par la forêt. Elle prévoit d'associer le propriétaire pendant

l'élaboration du document, qui fera l'objet d'une délibération du conseil après sa présentation (en 2016).

Bilan de l'aménagement forestier pour la période 1996-2015 :

L'aménagement a été appliqué : le programme de coupes a été respecté. La conversion vers la futaie régulière des taillis sous futaie et les plantations préconisées ont été mises en œuvre. Seule la plantation de la parcelle 28, partie sud a été ajournée. **(6ha ont été réalisés sur 7.10 ha prévus)**

Les récoltes passées (1996-2014) s'élèvent à ~3200 m³ de bois en 20 ans soit 160 m³/an). La récolte est toutefois supérieure aux prévisions (124 m³/an). **Les recettes** de la forêt (bois vendus, bois délivrés, chasse) pour la période considérée s'élèvent à 151 000 euros /an soit 7900 euros /an .

Les dépenses engagées (y compris les frais de garderie) pendant les 20 dernières années pour renouveler et entretenir la forêt s'élèvent à 62000 euros en euros constants, soit **3200 euros/an**.

Le bilan financier annuel moyen sur la période échue est de ~4700 € (soit **142€/ha/an**). Il est légèrement supérieur aux prévisions établies en 1995 qui prévoient un bilan de 127 €/ha/an (en € actualisé).

L'ONF rappelle qu'en dépit d'un bilan favorable, il restera des travaux sylvicoles à réaliser dans plusieurs parcelles du groupe de régénération (p.2, 28B, 12, 14, 18), qui s'ajouteront à ceux du prochain groupe de régénération. Son dimensionnement en tiendra compte mais le choix des parcelles à régénérer devra respecter les enjeux de **gestion durable** : l'**étalement des récoltes**, en concordance avec les **critères d'exploitabilité**.

Etat des lieux :

Il reste 24 parcelles (sur 31) issues du traitement en taillis sous futaie (TSF) qui était pratiqué jusqu'en 1995. Ce traitement, avec récolte totale du taillis à chaque coupe (25ans) et absence de travaux sur les semis, ne permet pas un renouvellement des réserves qui sont récoltées à chaque passage, aboutissant, au fil des siècles, à une diminution du nombre des chênes. Il ne valorise par ailleurs pas au mieux les potentialités des forêts de Plaine de Saône.

Dans le cadre de l'élaboration du nouvel aménagement, toutes les parcelles ont été parcourues en description et la carte des types de stations a été vérifiée. Les inventaires de 1995, ont été actualisés et de nouveaux comptages ont été réalisés.

Ces études permettent de dresser un état des lieux qualitatif et quantitatif de la forêt. Les premières investigations font apparaître :

- un **état sanitaire global moyen**, lié à la présence de nombreux chênes pédonculés secs en cime. Ce chêne est moins bien adapté aux stations présentes sur la forêt et souffre des changements climatiques. Le chêne sessile de croissance plus lente mais

mieux adapté aux effets du réchauffement climatique sera privilégié lors des plantations.

- des **TSF de chênes de très faible densité**, sur certaines parcelles il reste moins de 15 chênes à l'hectare alors qu'il en faudrait 60 pour assurer une régénération naturelle.

- des bonnes potentialités sur l'ensemble de la forêt pour **produire du Chêne sessile de qualité ou d'autres essences feuillues** et du bois de feu en quantité suffisante pour répondre à la demande actuelle de l'affouage.

- Un jeune peuplement de frêne sur la parcelle 27, âgé de 33 ans bien venant mais pour lequel il faudra rester vigilant, une nouvelle maladie décime cette essence : le Chalara.

- Une plantation de peupliers Triplo, âgés de 14 ans, de qualité moyenne comprenant de nombreux vides.

Propositions de gestion :

Compte tenu du potentiel de cette forêt et de l'inadaptation du traitement en TSF, L'ONF propose :

1 - **poursuivre la conversion vers la futaie régulière**, par plantation de chênes sessiles et d'essences diverses adaptées aux stations et à l'évolution des conditions climatiques.

Les parcelles les plus urgentes à renouveler sont : 6, 7, 8, 9, 10, 28A et 30.

2 - La parcelle de **peupliers sera à renouveler** dans une dizaine d'année.

Les tiges auront atteint leur diamètre optimum.

On pourra planter du peuplier ou **d'autres essences forestières** comme l'érable plane ou le noyer noir hybride, pour respecter le vœu de la commune, qui devront être entretenues et élaguées (aucun bourrage ne sera présent pour accompagner le peuplement dans un premier temps).

Soit au total un groupe de régénération de 9.15ha

3 – Il faudra éclaircir les frênes de la **parcelle 27 et surveiller leur état sanitaire.**

4 – **poursuivre l'entretien des plantations** déjà installées parcelles 2, 28B, 12, 14, 18.

5 – **prévoir les premières éclaircies** dans les plantations de chênes les plus âgées (12.14.18)

6 - dans le reste de la forêt il **faudra préserver** au maximum le capital, en ne récoltant plus le taillis afin d'amener les peuplements dans le meilleur état sanitaire possible pour la prochaine période d'aménagement.

7 – créer une place de retournement au bout du chemin rural des « Marconnots »

Pour réaliser l'ensemble de ces opérations, on estime :

- Les recettes annuelles entre 6500 et 7500€ (variation possible en fonction de l'évolution du cours du bois).

- Les dépenses annuelles

1) en investissement (plantation et premiers dégagements de moins de 3m de haut) - 2250 et 2500€ (variation selon les choix des essences et des itinéraires sylvicoles)

2) en entretien (plantation de plus de 3m de haut) - 500 et 850€

3) place de retournement parcelle 5 - 250 €

4) les frais de garderie liés à la valeur des bois exploités – 750 à 850 €

Soit un bilan annuel au plus contraignant de 2900€ soit 89€/ha/an

Afin de poursuivre notre travail, nous vous demandons de nous préciser par un simple courrier, si les objectifs proposés et discutés au cours de cette réunion vous reçoivent votre approbation.

Fait à Dijon le 24 mars 2016

T Boizot

Le chef de projet